Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026059-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
19/06/2026

D/059/4-2/4.1

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Ronan LOUBOUTIN, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Valérie MEURIC procuration à Pascale RIMAURO
Emmanuelle CHEVANCE procuration à Joël RIVALLAN
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Ludovic ANDRIEUX procuration à Dominique LOQUIN
Frédéric LE TIEC procuration à Céline BOUTRUCHE

Bernadette GUEUNÉ a été élue secrétaire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1) Contexte

a) Afin de renforcer les actions de prévention, de tranquillité publique et de proximité sur le territoire communal, il est proposé de créer un emploi permanent de policier municipal à temps complet.

Cet emploi aura notamment pour missions :

- d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
- de veiller au respect des arrêtés municipaux ;
- de participer à la prévention des incivilités et des atteintes au cadre de vie ;
- d'assurer une présence de proximité auprès de la population ;
- de participer à la sécurisation des manifestations organisées par la commune ;
- de développer les relations partenariales avec les services de l'État, et notamment avec la Gendarmerie nationale.

Aussi, il est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026059-DE

b) À la suite du départ à la retraite d'un agent sur le grade d'attaché principal, il est proposé de supprimer cet emploi inscrit au tableau des effectifs.

c) À la suite de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2e classe d'un agent de la collectivité, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet au tableau des effectifs.

2) <u>Modification du tableau des effectifs</u>

Compte tenu du contexte, il convient donc :

- De créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale, à compter du 1er janvier 2027,
- De supprimer un poste d'attaché principal au tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026,
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2026,
- De mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Le CST a émis un avis favorable concernant la modification du tableau des effectifs en sa séance du 26 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

23 voix pour,
6 abstentions : Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE,

- ***APPROUVE la création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale, à compter du 1er janvier 2027 ;***

- ***SUPPRIME un emploi d'attaché principal au tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026 ;***

- ***APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2026 ;***

- ***ADOPTE la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

La secrétaire,
Bernadette GUEUNÉ